



À lire dans nos pages

p.2

Les femmes au service de l'agriculture



p.3

Contrôles flash d'inspection sociale en agriculture



p.4

Rencontre avec Mme Lombaert



Mot d'humeur

Continuons à communiquer

Par Carine Latruwe, Deuxième Vice-Présidente nationale

Vu l'évolution inquiétante de l'épidémie, on fait un pas en arrière dans le déconfinement : la bulle sociale est réduite... La crise sanitaire requiert encore aujourd'hui la vigilance de chacune et chacun.



En ces jours ensoleillés d'été, la moisson bat son plein. Les activités de l'UAW ont repris, tout en respectant les consignes sanitaires. Le tourisme rural reprend vigueur, les enfants reviennent dans les fermes pédagogiques. Tous recherchent les grands espaces et une proximité avec la nature. Mais les nouveaux clients des points de vente à la ferme ont abandonné le chemin des exploitations pour retrouver leurs vieilles habitudes. La crise du covid-19 n'a finalement pas changé durablement les habitudes du consommateur.

Cette crise a aussi rayé du calendrier toutes les grandes manifestations de l'été dont notre chère Foire de Libramont qui est un lieu par excellence de communication et de rencontres avec les politiques, les familles d'agriculteurs et les autres familles désireuses de renouer le contact avec la vie de nos campagnes. Notre stand au sein de la «Ferme enchantée» est l'espace privilégié pour accueillir les familles avec des jeux et des dégustations et mettre ainsi en avant la fonction nourricière et la diversité de notre agriculture familiale wallonne.

Mais n'attendons pas le rendez-vous de l'an prochain pour communiquer, car le monde agricole est peu ou mal connu. Il est légitime que les gens s'interrogent sur les modes de production de leur ali-

mentation. Leur montrer la réalité et les bienfaits de notre métier en leur expliquant nos pratiques agricoles permet de corriger des erreurs d'interprétation sur la manière de produire.

Pour valoriser notre secteur, plusieurs actions ont été mises en place récemment comme celle de la Foire qui a réalisé une série de reportages et interviews chez des agriculteurs et des transformateurs. Une cinquantaine de capsules vidéo seront diffusées dans les mois suivants. De même, dans le Hainaut, grâce à la collaboration d'agricultrices, d'agriculteurs et de Hainaut Développement, plusieurs slogans ont été adoptés et imprimés sur une centaine de bâches à installer aux quatre coins de la Province pour sensibiliser les citoyens à l'importance de notre profession.

Il est important de mettre en avant les valeurs de notre métier : passion, innovation, prise de risques, création d'emploi, mission nourricière... Pour nourrir la population et lui assurer une bonne santé grâce à notre alimentation de qualité, nous travaillons 7 jours sur 7. Via les moyens de communication comme les réseaux sociaux qui peuvent toucher un public non agricole, promouvoir notre métier et le valoriser continuellement est indispensable.

Plus que jamais, je suis persuadée qu'il faut prendre notre communication en main. La crise du coronavirus donne l'occasion de rappeler les choses essentielles de la vie : la santé, la nourriture et les proches.

Même si la crise sanitaire semble un peu s'éloigner, les marchés agricoles subissent encore le contrecoup du confinement. Une deuxième vague épidémiologique n'est pas

à exclure, la pandémie progresse toujours aujourd'hui dans le monde et chez nous aussi. Les marchés agricoles risquent d'être à nouveau fortement impactés. Nous évoluons de toute façon dans un contexte de grande volatilité.

Lors du dernier comité directeur de l'UAW, nous ont été présentés les objectifs ambitieux de biodiversité de l'Union Européenne dont le but est de promouvoir la prospérité économique. Le futur système alimentaire de «la ferme à la fourchette» vise à instaurer des pratiques agricoles plus durables et ainsi, à assurer aux consommateurs une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. Parallèlement, les ambitions du «Green deal» sont mises en avant avec des nouvelles exigences vis à vis du monde agricole, moins de produits phytosanitaires, moins d'engrais chimiques, plus de bio. La priorité est de maintenir la sécurité alimentaire. Mais celle-ci va-t-elle être garantie dans ce système ?

De plus, l'Europe vient de revoir en baisse le budget de la PAC alors qu'elle reconnaît le rôle majeur de l'agriculture en cette période de pandémie. Ce budget n'est pas du tout à la hauteur des nouvelles attentes sociétales et environnementales pesant sur notre secteur.

Proposer de faire encore plus avec beaucoup moins n'est pas tenable. Les agriculteurs ont aussi besoin de plus de protection face aux concurrences déloyales car l'Union Européenne continue à faire des accords commerciaux avec d'autres pays du monde, accords que notre syndicat ne cesse de dénoncer. Cette politique de décroissance agricole ne va pas inciter les jeunes à entrer dans la profession. Or, le renouvellement des générations est primordial.

Restons donc vigilants et ensemble, continuons à défendre notre agriculture familiale !

Je terminerai avec une pensée pour notre vice-présidente nationale Dominique Beckers et notre vice-présidente honoraire Marianne Diffels qui ont perdu un être cher.

Bonne moisson et portez-vous bien !

Concours

Dernier jour pour voter

Vous pourrez découvrir les photos sur le Facebook de l'UAW : « @Uniondesagricultriceswallonnes »

Likez sur la page la photo qui vous paraît symboliser au mieux : « L'Agriculture Wallonne, un diamant à multiples facettes »

Comptage des likes le vendredi 07 août 2020 à minuit

Avec l'aimable participation de Securex

Pour tout renseignement complémentaire : myriam.lambillon@fwa.be



Les femmes au service de l'agriculture

Propos recueillis par Myriam Lambillon, coordinatrice UAW

On le sait, on l'a souvent dit, de nombreuses personnes travaillent au service des familles agricoles, que ce soit en amont ou en aval. Des métiers comme laborantin, chercheur, vétérinaire, concessionnaire, fournisseur, etc. dans lesquels, évidemment, les femmes sont bien représentées !

Nous avons souhaité faire connaissance avec ces femmes au parcours un peu particulier... Aujourd'hui, rencontre avec...

Elodie HICK



Ce qui nous frappe quand on parle avec Elodie au téléphone, ce qui fut le cas pour cette rencontre, c'est sa voix, une voix qui est posée, à la fois calme, sereine et en même temps une voix qui nous dit, « je suis à ma place et j'en suis heureuse ».

Elodie est originaire de Lontzen et habite Thimister depuis 2012. Elle a 32 ans, est mariée à Raphaël et maman d'une petite Tiphaine de 2 ans et demi.

Elle a réussi à combiner toutes ses vies et toutes ses passions mais pour cela a dû également réorienter son parcours professionnel : un métier un peu hors du commun pour la gente féminine... Quoique... Voici le parcours de Elodie, conductrice de camion.

Conductrice de camion laitier est un métier que tu avais envisagé de faire ?

Déjà enfant, le camion qui venait récolter le lait à la ferme de mes parents me fascinait. Dès que j'ai pu, j'ai accompagné le récolteur dans sa tournée jusqu'à la laiterie de Walhorn. Pomper le lait dans les tanks avec la canne, bouger le petit échantillon et le mettre au frais - tout cela m'émerveillait. Je savais que c'était ce que je voulais faire plus tard. Le transport en général et les gros véhicules m'ont toujours attiré. Je savais que la récolte de lait était une destinée pour moi. C'est d'ailleurs un rêve que j'ai réalisé durant neuf ans.

Quel a été ton parcours au sein de cette entreprise ?

J'ai commencé en 2011, chez Freddy LOCHT une société située à Remersdeal qui récoltait dans le pays de Herve pour la laiterie des Ardennes. En 2015, j'ai commencé à travailler chez X-L transport qui est situé à Jalhay. Nous récoltions le lait en Flandre et en Wallonie pour la laiterie de Walhorn et ensuite pour Arla. J'ai quitté cette entreprise fin mars 2020 pour réaliser un projet de longue date avec mon époux.

Quel était le quotidien d'un chauffeur de camion de lait ?

Beaucoup diront « c'est facile, tu te promènes ». Mais être une femme dans un métier d'homme n'était pas tou-

jours évident, car il faut « prouver qu'on est capable » autant dans les fermes que dans les usines. Ce métier est non seulement dur mentalement mais aussi physiquement. Physiquement, car c'est descendre et monter X fois par jours du camion, il faut tirer le tuyau de pompage et ensuite le remettre en place - sans enrouleurs automatiques bien sûr. Laver quotidiennement à la main à l'aide d'une brosse, tout le convoi. C'était une fierté de voir l'inox des cuves briller dans les rétroviseurs. C'était compliqué mentalement, car le quotidien n'était pas toujours évident surtout en hiver lors des grosses gelées, les tombées de neige. Les routes et les accès aux fermes ne sont pas toujours bien dégagés - voir pas du tout ! De plus, le système de pompage n'aime pas le froid, il fallait être très vigilante en cette période. Il s'agit par ailleurs



d'un métier à horaire variable, c'est nuit et jour ! Les vaches n'ont pas de bouton off ! Les fêtes passaient souvent en arrière-plan. Cependait la boîte de pralines ou le petit mot de l'agriculture le jour de Pâques, de Noël ou autre, posés sur le tank à lait faisait toujours plaisir et faisait ressentir que j'avais de l'importance. Quand on aime ce qu'on fait on oublie vite les points un peu négatifs du métier ! J'ai fait ce métier avec passion et cœur durant presque 10 ans. Aujourd'hui c'est moins la récolte qui me manque, mais plutôt le contact avec les agriculteurs. Ce sont eux qui ont le plus enrichi cette expérience.

Tu viens de changer, depuis peu, de situation, tu es maintenant indépendante et tu as ton propre camion mais en y regardant bien, tu as toujours un lien avec le domaine agricole... Quel est ton rôle maintenant et pourquoi avoir changé ?

Depuis, le 1er janvier 2020, avec mon époux nous avons constitué une société « COSITRA SRL ». Raphaël s'occupe du côté construction et moi du côté transport. J'ai pris la décision de changer de direction car en tant que maman je ressentais le besoin d'être plus présente pour ma famille. Notre petite Tiphaine va bientôt rentrer à l'école et les horaires de récolte de lait ne sont pas vraiment compatibles avec ma vie de maman (jour, nuit, week-end, jours fériés). Nous avons acquis en avril un nouveau tracteur routier pour tracter des conteneurs maritimes pour une société liégeoise, bien connue dans le domaine. Les conteneurs sont chargés principalement de produits laitiers qui sont sous formes de berlingots, poudres... et qui partent pour l'exportation à travers le monde.

Au final, je reste dans le domaine, c'est juste le lieu de chargement dans l'usine qui a changé. Ça me fait toujours chaud au cœur de voir passer les camions remorques de lait et de faire un petit signe amical au chauffeur. Je tracte aussi de temps à autres des semis de lait.

Qu'est ce qui te passionne le plus dans ton métier ?

Le transport en général, le fait d'acheminer une marchandise d'un point A à un point B me passionne tout particulièrement. J'apprécie le fait que la marchandise que je vais transporter va servir, aider, nourrir des gens... De plus, je parcours un grand nombre de kilomètres à bord de mon camion. Cela me permet de découvrir des endroits que je ne connaissais pas.

Quel a été ton moment le plus compliqué à gérer ?

Sans aucun doute les moments sur la neige. Quand le camion est bloqué ou qu'il a glissé dans un fossé et qu'il faut commencer à pelleter, mettre les chaînes, jeter du sel et cela en pleine nuit. Il ne faut pas trainer et dégager le camion, car il faut poursuivre à récolter pour que les tanks à lait soient vidés et lavés pour la prochaine traite. Il s'agit d'une situation difficile à gérer. Heureusement, en Belgique cela reste exceptionnel.



Quel est ton plus beau souvenir ?

Le contact avec les agriculteurs a été très enrichissant pour moi. Il y a bien évidemment des agriculteurs avec lesquels le courant passe mieux.

En lisant cette question, il y a une personne en particulier qui me vient à l'esprit. Il s'agit d'un agriculteur de Dalhem qui rien qu'au son du moteur du camion savait que c'était moi. C'était un homme juste, bon et qui me donnait le sourire. J'appréciais les petites discussions avec lui. Malheureusement, il y a quelques années il a décidé de prendre un autre chemin.

Est-ce que cette situation de crise sanitaire (Covid 19) a changé ta façon de travailler ?

J'ai commencé à mon compte juste au début de la crise, mon véhicule était un des derniers à sortir de l'usine avec qu'ils ne la ferment. J'avais très peur, car lancer un véhicule sur la route demande des investissements importants. Cette crise ne m'a heureusement pas trop touché, car quand le marché européen fonctionnait au ralenti, le marché vers l'Asie reprenait. Il est certain que cette crise sanitaire ne laissera personne indemne.

Les mesures dans les usines sont plus strictes depuis cette crise - et c'est très bien ainsi. Les chauffeurs ne peuvent par exemple plus assister au chargement des marchandises et des bornes avec des gels hydroalcoolique sont entre autres mises à disposition des travailleurs.



Contrôles flash d'inspection sociale en agriculture : êtes-vous en ordre ?

Par Claude Vanhemelen - Secrétaire Générale FWH

Au cours de cet été 2020, les services d'inspection sociale effectuent, au niveau national, des contrôles flash dans les secteurs de l'horticulture et de l'agriculture. Ces contrôles s'inscrivent dans le plan de lutte contre la fraude sociale établi par le Service d'Information et Recherche Sociale (SIRS).



Ces contrôles flash poursuivent un but principalement dissuasif : ils veulent faire prendre conscience aux entreprises du secteur que le risque d'être en infraction est bien réel. Mais ce caractère préventif n'empêche pas les services d'inspection de prendre des sanctions s'ils constatent des infractions lourdes à la législation sociale. Cette action de grande ampleur intervient en plus des contrôles habituels aléatoires.

Le SIRS propose sur son site internet une check-list «Que peut vous demander un inspecteur lors d'un contrôle non annoncé?» qui est spécifique pour les secteurs verts, à côté de celles qui existent pour les autres secteurs : <https://www.sirs.belgique.be/fr/publications/secteurs-verts-check-list>

La check-list reprend les moyens d'action de l'inspecteur ainsi que les documents qu'ils peuvent demander, comme la preuve d'inscription à l'ONSS, les déclarations Dimona,

le règlement de travail, etc. La liste n'est pas exhaustive et l'inspecteur social a le droit de réclamer tous les documents qu'il estime nécessaires.

Si vous êtes employeur d'un ou plusieurs ouvrier(s) sur votre exploitation, vous êtes probablement en ordre, en étant affilié auprès de votre secrétariat social.

Mais, en ces temps de moisson, vous avez peut-être des personnes extérieures qui viennent vous aider à faire face au surcroît de travail. Différents cas de figure sont à considérer, selon qu'il s'agisse de prestations rémunérées ou gratuites.

Prestations rémunérées

Main-d'œuvre saisonnière

Un(e) agriculteur(trice) peut occuper un ou plusieurs travailleurs saisonniers à des conditions très intéressantes, notamment en ce qui concerne les cotisations sociales.

Il s'agit de contrats journaliers (l'occupation commence et se termine chaque jour) et le travailleur ne vient que lorsqu'il y a un supplément de travail et que les conditions climatiques le permettent.

Une personne engagée comme saisonnier en agriculture ne peut prestre que 30 jours maximum dans ce système, chez un ou plusieurs agriculteurs. Exceptionnellement cette année, à cause de la crise du COVID-19, ce quota de jours a été doublé et s'élève donc à 60 jours maximum pour 2020. La réglementation du travail saisonnier est explicitée plus en détails dans l'encadré ci-dessous.

Le travail intérimaire

Un(e) agriculteur(trice) peut faire appel à une agence d'interim pour faire face à un supplément de travail exceptionnel. Un intérimaire peut également travailler dans le système saisonnier mais cela reviendra un peu plus cher à l'agriculteur puisqu'il faut rémunérer les services de l'agence d'interim. Au niveau administratif, c'est l'agence d'interim qui est l'employeur, et non le producteur.

Etudiants

Les étudiants peuvent travailler chez un(e) agriculteur(trice), en étant rémunéré

- sous contrat d'occupation étudiant : ils peuvent prestre maximum 475h par an
- en tant que travailleur saisonnier (voir ci-dessous). Le système saisonnier et le contrat d'occupation étudiant peuvent être cumulés !
- en tant qu'aidant étudiant : s'ils ont moins de 25 ans et bénéficient toujours d'allocations familiales (pas plus de 240h par trimestre)

Aidant indépendant

L'aidant indépendant ne peut agir que pour un(e) agriculteur(trice) en personne physique, pas pour une société. Il est assujéti aux cotisations sociales des indépendants.

Aide gratuite

Main-d'oeuvre familiale

Les membres de la famille jusqu'au 2ème degré d'un(e) agriculteur(trice) en personne physique peuvent l'aider et travailler gratuitement dans l'exploitation. Il s'agit des enfants, parents, frères, sœurs, oncles, tantes, grands-parents et petits-enfants, de sa propre famille ou de la belle-famille. Mais si ces personnes perçoivent des allocations sociales, elles sont tenues d'en informer leur organisme de paiement, même si elles affirment travailler gratuitement.

Aide réciproque entre agriculteurs

Cette aide est autorisée entre collègues : on estime que le travail fourni par l'un est compensé par l'autre.

Aidant occasionnel non rémunéré

Cette personne ne peut aider qu'occasionnellement (en tout cas moins de 90 jours par an). Il faut prévoir de signer un document entre l'agriculteur et l'aidant qui stipule que l'aide est volontaire, gratuite et ponctuelle (ex. pour le temps de la moisson). A défaut, les services d'inspection pourront suspecter l'employeur de recourir au travail au noir.

LE TRAVAIL SAISONNIER EN AGRICULTURE

Le système du travail saisonnier, réglementé depuis 1994, est tout à fait particulier au secteur horticole et agricole. Contrairement au travail régulier (en CDI, CDD, ...), le contrat qui lie l'employeur et le travailleur prend fin chaque jour et ne doit pas être constaté par écrit. Il n'y a pas de C4 à donner au travailleur saisonnier à la fin d'une période d'activité. Ce système flexible permet à l'agriculteur d'engager de la main-d'œuvre à des conditions avantageuses pour faire face à un surcroît de travail et quand les circonstances, notamment climatiques, le permettent. A noter que cette flexibilité s'applique aussi au travailleur qui n'est pas tenu de revenir le lendemain s'il n'est plus disponible ou intéressé par le travail.

Rémunération et temps de travail

Le salaire horaire applicable en 2020 pour les saisonniers en agriculture (CP144) s'élève à 9,46 €/h. C'est le minimum légal que l'employeur est tenu de payer. Un précompte professionnel de 11,11% est à déduire du salaire brut, sauf si l'agriculteur est au forfait. L'employeur intervient dans les frais de déplacements depuis le lieu de résidence du travailleur.

Le temps de travail minimal par jour s'élève à 3 heures. Il est permis de travailler au maximum jusqu'à 11 heures par jour et 50 heures par semaine, sans que l'employeur n'ait à payer un supplément de salaire pour ces heures au-dessus du temps de travail normal.

Cotisations ONSS

Les cotisations sociales à verser à l'ONSS sont calculées sur base d'un montant forfaitaire fictif journalier, quels que soient le nombre d'heures réellement prestées et le salaire réellement perçu. La cotisation sociale que l'employeur doit à l'ONSS

lui revient à moins de 8 €/jour. De petites différences sont possibles au sein de ces cotisations ONSS car leur calcul dépend d'une série de facteurs qui peuvent varier d'un employeur et d'un travailleur à l'autre. La plupart du temps, aucune cotisation ONSS n'est retenue du salaire du travailleur.

L'employeur doit disposer d'un numéro d'inscription à l'ONSS. La demande d'inscription peut être effectuée en ligne, via le site web de l'ONSS www.securitesociale.be ou par écrit au siège de l'ONSS, Place Victor Horta, 11 à 1060 Bruxelles.

Obligations administratives de l'employeur

- L'employeur doit effectuer, avant le début du travail, une **DIMONA** de chacun de ses saisonniers pour chaque jour de prestation. Pour ce faire, l'employeur doit disposer du numéro national du travailleur et indiquer l'heure de début et de fin de l'occupation journalière. Une application spécifique a été créée pour pouvoir le faire facilement, à l'avance pour plusieurs jours et pour plusieurs travailleurs (Multidimona sur le site : www.securitesociale.be). La Dimona est de la responsabilité de l'employeur. En cas de contrôle, un saisonnier dont la Dimona n'a pas été faite (ou pas correctement faite), sera compté comme un travailleur régulier pour tous les jours prestés depuis le début de l'année civile jusqu'au jour de l'infraction !!
- L'employeur doit disposer d'un **formulaire occasionnel** par travailleur saisonnier. L'identité et les temps de travail y seront repris. L'employeur est tenu de le parapher régulièrement (au moins une fois par semaine). Le formulaire doit pouvoir être présenté en cas de contrôle. Un seul formulaire peut être rempli pour un travailleur par année calendaire. Chaque formulaire a son

propre numéro et l'année y est indiquée. Si le saisonnier poursuit dans une autre exploitation, le formulaire qu'il possède déjà doit continuer à être utilisé. Si le travailleur perd son formulaire, il ne peut en principe plus travailler comme saisonnier pour le reste de l'année. L'employeur doit donc demander au travailleur saisonnier s'il a déjà travaillé dans le cadre du système. Dans les secteurs agriculture et horticulture confondus, le travailleur peut travailler un maximum de 65 jours par an, mais dont 30 jours maximum en agriculture ! NB. Pour 2020, ces chiffres sont doublés et chaque saisonnier a droit à 2 formulaires occasionnels.

- Avant la fin du mois qui suit chaque trimestre, l'employeur doit effectuer une **déclaration à l'ONSS (DMFA)**, même s'il n'a pas occupé de travailleurs au cours du trimestre écoulé (déclaration néant). Certains employeurs l'effectuent eux-mêmes mais il vaut mieux recourir aux services d'un secrétariat social. Toute déclaration non rentrée ou effectuée en retard expose à de lourdes amendes.
- L'employeur doit remettre une **fiche salariale** au travailleur pour chaque période de travail (d'un mois maximum). Ce document doit reprendre toutes les données de rémunérations. Le travailleur signe pour acquit sur un double de la fiche salariale et l'employeur conserve ce double pendant 5 ans au moins. Au début de l'année suivante (en mars au plus tard), les travailleurs reçoivent un compte individuel, à savoir un résumé de toutes les fiches salariales de l'année écoulée. L'employeur qui a déduit du précompte professionnel doit fournir une fiche fiscale 281.10 au travailleur. L'employeur peut faire rédiger ces documents salariaux par un secrétariat social, qui établira les fiches salariales en

même temps que la déclaration ONSS (voir plus haut).

- L'employeur doit tenir à disposition des travailleurs, un **règlement de travail** et avoir conclu une **assurance 'accidents du travail'**.

Commande des formulaires occasionnels

Les formulaires occasionnels pour le secteur agricole (code ONSS 193) peuvent être obtenus uniquement auprès du Fonds Social et de Garantie pour l'Agriculture - Waarborg en Sociaal Fonds Landbouw, à 3000 Leuven. Le seul mode de commande de ces documents consiste à verser le montant dû (3 € par formulaire) sur le numéro de compte IBAN BE95 7390 0127 6458 du Fonds Social, en mentionnant en communication :

- l'année civile
- le n° d'ONSS de l'employeur
- le nom officiel et l'adresse de l'employeur, en cas de virement d'un compte en banque qui n'est pas au nom de l'employeur.

Il faut commander les formulaires suffisamment à temps avant l'engagement, compte tenu du délai nécessaire pour l'envoi postal dès réception du paiement par le FSG !

Claude Vanhemelen - Mandataire FWA à la CP144
Pour tout renseignement : fwh@fwa.be
0497 88 28 07

Rencontre avec Muriel Lombaerts

« La bière et Le vin des Femmes pour mettre en avant les produits et les producteurs locaux »



Muriel Lombaerts

Son Master en Journalisme et Communication en poche en juin 1995, Muriel Lombaerts travaille d'abord dans la vente puis fonde une société à Louvain-la-Neuve. En 2004, elle revient vers l'une de ses passions : le cinéma. Elle crée le mensuel culturel Entr'Acte pour lequel elle est rédactrice en chef et rédige de nombreuses interviews.

De 2005 à 2012, elle écrit dans différents médias notamment Femmes d'aujourd'hui, hebdomadaire avec lequel elle collabore encore actuellement, tout comme Biotempo ou encore Waw Wallonie Magazine. Elle est chroniqueuse en radio sur Antipode et travaille sur un projet TV qu'elle imagine afin d'aider les producteurs du Brabant wallon à se faire connaître (Zéro Trace).

En mars 2012, elle lance son concept et label de qualité Le vin des Femmes puis, deux ans plus tard celui de La Bière des Femmes. A travers ceux-ci, elle met en lumière le bon goût des femmes et fait découvrir des vigneron.ne.s et brasseurs tout les produits ne sont pas en vente dans la grande distribution.

Véritable « communicante » aux multiples casquettes, elle est à la fois consultante en communication, organisatrice d'événements et journaliste depuis plus de quinze ans. Elle a choisi de promouvoir et soutenir les talents belges, qu'ils soient artisans,

restaurateurs, producteurs, vigneron.s ou brasseurs.

En 2012, vous lancez votre concept et label de qualité « Le vin des Femmes », puis deux ans plus tard celui de « La Bière des Femmes » ; pourquoi avez-vous eu l'envie de créer ces concepts ?

A travers mes rencontres, j'ai acquis de l'expérience dans le monde de la gastronomie. Très rapidement, je me suis intéressée également au vin. J'ai constaté que souvent, par « tradition », au restaurant, la dégustation n'était pas confiée aux femmes. Pire, elles n'étaient parfois pas consultées à ce sujet... Les clichés circulent aussi encore trop

souvent : les femmes préfèrent le rosé, elles aiment le vin doux ou les bières sucrées. En réalité, les « amatrices » apprécient avant tout un vin ou une bière de qualité, qui a du caractère. Les femmes s'intéressent aussi à l'accord met-vin/bière et elles choisissent elles-mêmes le breuvage qui accompagne le repas, chez le caviste ou au restaurant ! Fille d'un papa épurien et d'une maman commerçante, j'ai très vite eu envie de défendre les restaurateurs, les producteurs, les artisans, les vigneron.ne.s et les brasseurs.

En 2012, alors que j'ai eu l'occasion de prendre part à de nombreuses dégustations aux côtés de professionnels, suivre des ateliers et un écolage auprès d'un ami restaurateur, celui-ci me confie la sélection des vins de sa carte de suggestions. Il la trouve excellente ! En plaisantant, je lui lance l'idée de nommer ma sélection à la carte, le « choix de Muriel ». Finalement, j'opte pour Le vin des Femmes. Deux ans plus tard, suite à une discussion avec le patron du Délirium café pour lequel j'étais attachée de presse, j'ai le souhait de lancer La Bière des Femmes afin de promouvoir les brasseries artisanales. J'aime beaucoup le vin mais la Belgique est aussi -et depuis longtemps- « le » pays de la bière ! »

Comment ces deux concepts sont-ils nés et comment en assurez-vous le développement ?

En Belgique et en France, c'est seule que j'ai lancé et développé le label du vin des Femmes (occasionnellement, je propose une collaboration à des partenaires indépendantes). J'organise des événements avec des invitées médiatisées, des jurys d'amatrices/consommatrices, des soirées «

women only » ou encore des « wine battle ». J'ai une « communauté » qui suit ma page Facebook (plus de 2000 followers), un compte Instagram (1500 abonnés) et un site internet sur lequel je promotionne les vins et vigneron.ne.s de qualité (culture raisonnée, bio et biodynamie). En Suisse, j'ai délégué le label à une vigneronne. Pour la Bière des Femmes, même si je chapeaute toujours le concept, je l'ai aussi confié en grande partie à une collaboratrice indépendante.

Durant la crise du Covid, ces deux concepts vous ont permis de valoriser les producteurs belges, expliquez-nous :

La crise actuelle s'est répercutée très vite (même déjà avant le confinement) sur mes diverses activités professionnelles.

Grâce à l'un de mes labels (Le vin des Femmes) avec la collaboration d'un partenaire et d'une vigneronne, mardi 12 mai, 17 femmes choisissaient, en toute sécurité chez elles, parmi deux bouteilles, leur coup de cœur. Cette première dégustation « on line », associée à un chocolat belge, a été un succès ! Toutes les participantes ont adoré les vins, les chocolats (livrés à domicile) et cette expérience unique !

Pour ce faire, l'idée était de réunir en « direct » 17 femmes à heure fixe derrière leur ordinateur et qui dégustaient en même temps deux vins et du chocolat pour trouver le meilleur accord.

L'objectif (tout comme lors de mes jurys) était aussi de choisir l'un des deux vins comme étant le « coup de cœur », idem avec le chocolat (3 tablettes à déguster) et d'offrir au partenaire vin et à l'artisan chocolatier cette visibilité/possibilité de se faire connaître auprès d'un public cible.

Cet apéro de futur dé-confinement était inspiré par les « jurys féminins » habituels du vin des Femmes. Des communicantes ET consommatrices réunies dans un restaurant pour déguster -à l'aveugle- plusieurs vins, ce qui n'était plus possible. Mais avec les résultats de ce premier apéro-jury en live, afin de continuer à aider, j'ai décidé de m'adapter et de proposer une formule adaptée avec mes labels La Bière et Le vin des Femmes tout en y ajoutant un élément nouveau.

Des apéros-jurys @ home et on-line avec deux vins ou deux bières en accord avec... un produit belge afin de mettre en avant les producteurs de notre pays qui avaient également besoin que les consommatrices ne les oublient pas, qu'elles (re)découvrent toutes les pépites de nos producteurs locaux !

Comme toujours, j'anime ces dégustations (avec la vigneronne si c'est du vin) et une invitée d'honneur (chanteuse, artiste, cheffe, etc.) est conviée à se joindre à 10 femmes.

L'invitée d'honneur et moi-même donnons des « trucs et astuces » pour, par exemple, cuisiner le produit artisanal et quoiqu'il en soit l'associer au mieux au vin ou à la bière élue coup de cœur.

Comment rejoindre un apéro-jury ?

Pour participer à un apéro-jury afin de découvrir deux vins ou bières et un produit belge, rien de plus simple : envoyer un mail à info.comvous@gmail.com en indiquant que vous êtes intéressée par les « apéros-jurys @home ». Vous devez être une femme de minimum 18 ans et vivre en Belgique (Wallonie/Bruxelles).

Vous êtes livrée à domicile du colis (2 bouteilles de vins/un produit belge = 25€ OU 2 bières + 1 produit belge = 15€).

Sur demande, je peux organiser un apéro-jury @home pour un groupe ou un réseau de femmes déjà constitué.

Et si une productrice ou un producteur veut mettre en avant son produit, est-ce qu'ils peuvent vous contacter directement ?

Si vous êtes productrice ou producteurs et que vous souhaitez faire connaître vos produits, vous pouvez me contacter en direct. En échange de 12 mêmes produits (par exemple, 12 bottes d'asperges, 12 boîtes de quinoa, 12 paquets de lentilles, etc.) que vous me livrez, j'organise tous les mois un apéro-jury pour 12 femmes qui décou-



vriront deux vins ou bières en accord avec votre produit (Je pars du produit pour trouver le meilleur accord).

Quelle communication mettez-vous en place autour du produit lorsque celui-ci est associé à une bière ou un vin ?

L'événement est créé sur la page Facebook, un mailing est envoyé. Afin de continuer à aider à faire connaître les produits et/ou nouveautés par une nouvelle clientèle (10 femmes + 1 invitée d'honneur qui résident en Wallonie et à Bruxelles), je livre les colis incluant les marchandises avec flyers ou cartes de visite.

Les résultats du « jury » et les photos sont postées sur Instagram, Facebook et les infos sur les produits envoyées via une newsletter (+ de 200 mails) afin d'augmenter encore cette « publicité » gratuite.

Infos et contacts :

Muriel Lombaerts

info.comvous@gmail.com

+32 487 92 96 76

www.levindesfemmes.com

www.labieredesfemmes.be

Prochaine édition

Le 10 septembre 2020

Articles et agenda pour

le 04 septembre 2020



Beverly Jo Scott